

# Bordeaux : le «célibataire involontaire» qui projetait de commettre un attentat remis en liberté, contre l'avis du parquet

Par J.C.

Publié il y a 2 heures,

Mis à jour il y a 1 heure

**Une enquête a été ouverte pour «association de malfaiteurs» après qu'un Girondin de 26 ans, proche de la mouvance «Incel», a fait l'apologie d'une tuerie de masse aux États-Unis et envisagé un passage à l'acte à Bordeaux.**

*Le Figaro Bordeaux*

Il est toujours en liberté. Le 23 mai, alors que la flamme olympique traversait Bordeaux et son agglomération, un Girondin de 26 ans a été interpellé par les forces de l'ordre à Eysines, dans la métropole, après un signalement à son encontre sur la plateforme Pharos (un site web créé par le gouvernement pour signaler des contenus et comportements en ligne illicites). Il était l'auteur d'un «*message inquiétant pouvant correspondre à une apologie de crime et faisant référence à la tuerie de masse survenue en Californie le 23 mai 2014* », explique Frédérique Porterie, procureur de la République à Bordeaux.

Selon une source policière, Alex G. aurait partagé un clip vidéo en référence à Elliot Rodger, l'auteur de cet attentat, en écrivant : «*Tu nous manques Elliot*». Le parquet de Bordeaux avait donc demandé son placement en détention provisoire dans l'attente de son procès et a requis l'ouverture d'une enquête judiciaire pour «*apologie de crime et association de malfaiteurs*». Finalement, le Girondin est seulement visé par une enquête pour «*association de malfaiteurs*» et a été placé sous le régime du contrôle judiciaire, selon une information de BFMTV confirmée par *Le Figaro*. Le parquet a fait appel mais la cour d'appel a confirmé le choix du juge des libertés et de la détention.

## «Très fragile psychologiquement»

Le contrôle judiciaire permet de restreindre la liberté d'une personne soupçonnée d'infraction pénale ou qui encourt une peine de prison, sans la mettre en détention. Cela peut se traduire par une limitation de la liberté de se déplacer, mais cette mesure n'est pas toujours respectée. Le jour du passage de la flamme olympique à Bordeaux, deux hommes issus de la mouvance islamiste ont aussi été interpellés, à des endroits où ils n'étaient pas autorisés à se rendre (dans le centre-ville de Bordeaux et à Pessac).

Alex G. n'a aucun antécédent judiciaire mais les investigations ont mis en évidence «*un intérêt de l'individu pour la mouvance incel* », précise le procureur. Incel est la contraction de «*involuntary celibate*», c'est-à-dire de «*célibataire involontaire*». Les hommes rattachés à cette mouvance pensent que les femmes leur devraient des relations sexuelles et reprochent aux avancées du féminisme d'être les causes principales de leur infortune amoureuse. Bien qu'Alex G. soit vu comme «*très fragile psychologiquement*» selon ses proches, l'expert psychiatre «*n'a révélé aucun trouble particulier*».

## La rédaction vous conseille

- **Gironde : la commission d'expulsion rend un avis défavorable au renvoi de l'imam de Pessac vers le Niger**
- **Gironde : un projet contesté d'une méga-usine d'élevage intensif de saumons obtient un premier feu vert**
- **Bordeaux : les «rassemblements revendicatifs» non déclarés interdits par la préfecture**

## Sujets

faits divers

Gironde

---